

PARCOURS AVENIR



FORMATION CONTINUE INTER CATEGORIELLE

Rectorat de Guyane

FORMATION
PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Mardi 19 décembre 2017

Pascal Laconte. IEN-Information-Orientation

La cohérence des parcours..

Le parcours avenir s'inscrit dans un ensemble de
4 parcours complémentaires.

PARCOURS AVENIR

**PEAC (parcours d'éducation
artistique et culturelle)**

**PARCOURS EDUCATIF ET DE
SANTÉ**

PARCOURS CITOYEN

...S'inscrit dans une démarche globale.



- ♦ La loi de refondation de l'école
- ♦ Les nouveaux programmes de cycles depuis la rentrée 2016
- ♦ Le nouveau SCCCC
- ♦ Une réflexion engagée sur l'évaluation, qui est à poursuivre, avec les nouveaux livrets scolaires et le DNB rénové.



Enjeux et objectifs

* Le Parcours Avenir doit permettre à chaque individu de repérer, anticiper et participer aux évolutions d'un monde en constante évolution en élevant son niveau de connaissance et de qualification, et en réorientant son parcours scolaire, étudiant puis professionnel tout au long de sa vie, conformément à la Loi du 5 mars 2015 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et à la Résolution adoptée le 21 novembre 2008 par l'Union européenne, « mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation »

Des enjeux pour les équipes éducatives

- Mieux éclairer les choix d'orientation des élèves
- Mieux accompagner les élèves et leurs familles, notamment ceux qui sont les plus éloignés de la culture scolaire
- Développer l'**ambition** professionnelle et sociale qui fonde le projet d'études et d'insertion
- Améliorer la réussite scolaire grâce à la conception d'une **orientation réfléchie et choisie** et à la prise de conscience des stéréotypes sociaux et de genre
- Mettre en œuvre une **réelle réversibilité des choix** des élèves à travers dispositifs innovants et passerelles permettant d'ajuster les trajectoires
- **Tendre vers une représentation équilibrée des filles et des garçons**, des hommes et des femmes, dans les filières de formation et les métiers

Des objectifs pour l'élève

- Comprendre le monde économique et professionnel et connaître la diversité des métiers et des formations
- Développer son sens de l'engagement et de l'initiative
- Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle
- Folios : Cette nouvelle application lancée par le MENESR, a pour objectif de « suivre les élèves tout au long de leur parcours, de conforter les compétences acquises à l'école ou en dehors de l'école, et notamment les expériences et engagements des élèves ».
- Folios est un outil au service des parcours, notamment le parcours d'éducation artistique et culturel et le parcours Avenir (voir plus loin)



ENJEUX et OBJECTIFS

Le Parcours avenir a pour objectifs et enjeux :

- ➡ l'acquisition d'une **compétence** à **s'orienter** tout au long de la vie.
- ➡ la **connaissance** du monde économique et professionnel
- ➡ le développement de l'**esprit d'initiative**
- ➡ la diversification des parcours d'orientation des filles et des garçons, la **mixité** des filières de formation et des métiers
- ➡ la **lutte contre les déterminismes** sociaux et de genre
- ➡ une plus grande **ambition** professionnelle et sociale fondant le projet d'études et d'insertion de l'élève et passant par l'acquisition de diplômes et de qualifications

- « comprendre » le monde économique et professionnel (va plus loin que « connaître »)**
- développer la compétence à entreprendre (à s'orienter) : découvrir, choisir, créer, agir et mettre en œuvre ; oser**
- améliorer les résultats scolaires, améliorer la réussite scolaire**
- provoquer la prise de conscience d'une orientation réfléchie et favoriser la réversibilité des parcours**

Instances, acteurs, partenaires



- .Le parcours avenir doit être présenté aux **conseils d'enseignement** (avant « seulement » en conseil pédagogique et CA).
- .Les professeurs mettent en œuvre le parcours dans leurs enseignements, conformément au projet d'établissement.
- .Le PP favorise le concours des différentes disciplines au Parcours Avenir (avant il coordonnait « seulement » les actions).
- .La possibilité est offerte de nommer un référent Parcours Avenir en établissement (qui peut aussi être un **binôme prof/psyen**)
 - .Le **Psyen participe à la conception de projets pluridisciplinaires et aide les équipes éducatives à faire acquérir aux jeunes les connaissances et compétences du parcours.**
 - . Le **Psyen est positionné de manière plus forte comme « ingénieur » du Parcours Avenir.**
- Le directeur de CIO participe avec le chef d'établissement animateur de bassin à la mise en place d'une stratégie en réseau d'établissements.**

..Instances, acteurs, partenaires (suite)



Les corps d'inspection :

l'action des **corps d'inspection** constitue un appui pour le chef d'établissement. Elle vise en particulier à **ancrer le Parcours Avenir dans l'enseignement des disciplines.**

Les parents et leurs associations représentatives sont des partenaires indispensables. En tant qu'acteurs sociaux ils ont toute leur place pour accompagner les jeunes vers une compréhension du monde social, économique et professionnel. Un rôle essentiel leur revient dans la question du choix d'orientation. Le partenariat avec les parents contribue à développer une démarche de coéducation.

..Instances, acteurs, partenaires (FIN)



Les milieux économiques sont plus associés que dans le PDMF (jusqu'alors invités aux forums, aux rencontres, co-organisateurs de visites d'entreprise..)

Une coordination assurée par les « pôles de stages », veille à élargir au maximum les univers de découverte pour les élèves.

Les collectivités territoriales, et les partenaires en charge de l'éducation populaire, culturelle, sportive, environnementale et citoyenne deviennent des acteurs à part entière du parcours avenir.(développement de projets partagés et territoriaux..)

Modalités pédagogiques



Le parcours démarre en 6ème

Les liens avec la réforme du collège sont explicites (EPI, PFMP...) **Il est ancré dans les disciplines** : « l'ancrage dans les enseignements doit permettre à l'élève, d'acquérir les compétences et connaissances suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation raisonnés et éclairés ». L'ancrage disciplinaire est davantage affirmé et toutes les disciplines participent à la compréhension de l'environnement socio-économique.

Il est pris en compte dans la validation de tous les piliers du socle Il est inscrit dans le livret scolaire du lycéen.

Il prend appui sur les expériences personnelles de l'élève, des situations d'apprentissage actives, la journée de découverte du monde professionnel, des périodes d'immersion en entreprise (ou autres organisations) au lycée.

Modalités pédagogiques(suite)

Il doit favoriser l'engagement dans un projet individuel ou collectif en suscitant la créativité.

Il suit une progression : explorer, comparer, comprendre

Il est formalisé par l'élève





Référence : circulaire n°2015-035 du 25 février 2015 relative à la mise en place des **pôles de stage** dans les académies

Pôles de stage

Le pôle de stages réunit, sur un territoire donné, un ensemble d'établissements publics locaux d'enseignement, d'acteurs du monde éducatif, professionnel et associatif en vue d'assurer un accès équitable et de qualité à des stages et des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), aux élèves de collège et de la voie professionnelle, aux apprentis et aux étudiants de section de technicien supérieur.

Le pôle de stages est l'interlocuteur identifié du monde économique et professionnel pour engager et installer une dynamique partenariale au service de l'orientation et de la professionnalisation des jeunes. Dans cette même perspective, il est aussi l'interlocuteur des services en charge des stages, de l'orientation et de l'insertion professionnelle des établissements de l'enseignement supérieur.

Toutefois, le pôle de stages ne se substitue pas à la mission de recherche de stages et de PFMP (Circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 relative à l'encadrement des périodes en entreprise - formations professionnelles de niveaux V et IV des lycées.), et d'accompagnement des enseignants et des chefs de travaux auprès des élèves avant, pendant et après leur période en entreprise.

Une réflexion pourrait conduire à répartir les pôles de stage en prenant en compte la cartographie des bassins d'emploi.

PARCOURS AVENIR



En résumé...

- ✦ un ancrage disciplinaire disciplinaire défini en lien avec le SCCCC
- ✦ une inscription dans les EPI au collège (là où ceux-ci sont présents)
- ✦ une individualisation du parcours de l'élève
 - une prise en compte sur l'ensemble de la scolarité du second degré
- ✦ une finalité qui va au delà des choix d'orientation en fin de 3ème et vise l'acquisition d'une culture économique et professionnelle
- ✦ un questionnement sur les stéréotypes sociaux et sexués

L'évaluation : pour quels objectifs ?



- 1 Faire le point sur les acquis et les progrès à réaliser**
- 2 Orienter l'accompagnement des élèves**
- 3 Dialoguer avec les élèves et les familles**
- 4 Aider à apprécier un niveau à certains moments**

Le parcours Avenir au collège

Le parcours Avenir au collège

Rappel : Les cycles de la maternelle au collège

Cycle 1

**Apprentissages premiers
(école maternelle)**

Cycle 2

**Apprentissages fondamentaux
(CP-CE-CE2)**

Cycle 3

**Consolidation
(CM1-CM2-6ème)**

Cycle 4

**Approfondissements
(5ème-4ème-3ème)**



5 domaines de formation

1 - Les langages pour penser et communiquer

2 - Les méthodes et outils pour apprendre

3 - La formation de la personne et du citoyen

4 - Les représentations du monde et l'activité humaine

5 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Dans le cadre des nouveaux programmes de cycles :

26 heures obligatoires pour tous les niveaux du collège, dont :

**L'accompagnement
personnalisé**



**3 heures en 6ème,
1 à 2 heures en cycle 4**

**Les enseignements pratiques
interdisciplinaires**



(EPI, soit 2 à 3 heures en cycle 4)

**Des enseignements de
complément (latin..)**

- * Dans le cadre d'une démarche de projet individuel ou collectif, qui doit favoriser l'expression orale ou écrite et la créativité de l'élève, celui-ci doit suivre 2 thématiques différentes par an, soit 6 au total sur le cycle 4.
- * Parmi les 8 thématiques interdisciplinaires (langues, sciences, développement durable, culture..) une thématique « **monde économique et professionnel** » ou encore l'**un des 4 parcours** peut être présenté au DNB, à l'oral, dans le cadre de l'examen terminal.

Le parcours avenir dans le projet d'établissement

Le parcours avenir est intégré dans le projet d'établissement dans tous ses aspects :

- **Comprendre** le monde économique et professionnel
- **Connaître** la diversité des métiers et des formations
- **Développer** le sens de l'engagement et de l'initiative
- **Élaborer** le projet d'orientation scolaire et professionnelle

Le parcours avenir dans le projet d'établissement : sa mise en œuvre par les différents acteurs

- **Dans le détail..Qui fait quoi ?**

- **Le chef d'établissement** : impulse et veille à la mise en œuvre du parcours avenir. Il l'inscrit dans le projet d'établissement et le présente au conseil pédagogique.

- **Le psyen** apporte son expertise au chef d'établissement et à l'équipe éducative au conseil pédagogique.

- **Le directeur de CIO** contribue à la mise en cohérence des parcours sur son bassin.

- **Le Professeur Principal** assure le suivi du parcours de l'élève en lien étroit avec la famille

- **Les professeurs** mettent en œuvre le parcours au sein de leur enseignement

- **Le professeur documentaliste** veille à la sélection et à la diffusion de l'information

- **Le CPE** apporte son expertise par rapport à sa connaissance de l'élève

- **Les parents et leurs associations représentatives sont associés à la démarche**

- **Les partenaires extérieurs** (entreprises, fédérations, associations..) dans le cadre de conventions..

Quelques exemples d'actions possibles

- ✱ **Actions de découverte du monde économique et professionnel**
- ✱ **Actions de sensibilisation ou de formation (semaine école-entreprise ; semaine de l'industrie)**
- ✱ **Actions d'immersion en milieu professionnel**
- ✱ **Projets accompagnés (enquêtes, reportages sur les métiers..)**

Un outil pour aider : FOLIOS



- ✱ **L'application Folios constitue une solution adaptée au service des parcours éducatifs, en permettant à chaque élève de conserver les traces de ses apprentissages et expériences d'une année sur l'autre.**
- ✱ **Le portfolio numérique est un outil d'échange et de suivi de l'application, qui offre à l'élève la possibilité de valoriser ses expériences et compétences scolaires et extrascolaires. Folios est utilisable à différents niveaux et par différents acteurs (élèves, enseignants, famille, partenaires..)**
- ✱ **L'application Folios offre les mêmes fonctionnalités que le Web classeur, présentées de manière différente. FOLIOS remplace le Web classeur Orientation depuis janvier 2016. Il est directement accessible par les espaces numériques de travail (ENT) qui seront progressivement développés dans l'Académie.**

Le livret scolaire unique...



Le livret scolaire unique du CP à la 3ème (septembre 2016 : source Eduscol)
Innovation récente, le LSU s'inscrit à compter de la rentrée scolaire 2016 en remplacement des livrets existant.

Il s'agit d'un outil numérique intitulé « livret scolaire unique du CP à la 3ème ».

Son objectif est de rendre compte aux familles, aux élèves et aux équipes pédagogiques des années suivantes du parcours scolaire de l'élève.

Ce livret , doté de fiches techniques DGESCO à l'attention des corps d'inspection, personnels de direction, professeurs de collèges, directeurs d'écoles et professeurs des écoles, intègre pour le collège les aspects liés à l'accompagnement personnalisé et aux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Il fait donc lien avec le parcours Avenir.



Le parcours Avenir au Lycée



L'essentiel des préconisations et des objectifs du collège s'applique au Lycée, tant dans l'intégration des parcours dans le projet d'établissement, qu'au niveau des objectifs partagés.

Cependant en lycée l'objectif du parcours est la construction d'une trajectoire cohérente de formation et d'orientation, intégrant la préparation de l'après-bac. Pour les 3 voies de formation, il s'agira d'aider à affiner ou conforter les choix d'études, y compris par l'apprentissage, et les projets professionnels.

Le continuum Bac-3/bac+3 intègre de manière naturelle le parcours avenir.

Pour information, la semaine de consolidation à la rentrée de septembre dans les lycées professionnels participe de cette démarche d'accompagnement des élèves.

A signaler un flash info (n °19) publié pour la rentrée scolaire 2015 dans l'académie, intitulé « le livret du proviseur » consacré au parcours avenir.

L'orientation active

L'orientation active, avec la mise en place du conseil anticipé en classe de 1ère et le conseil d'orientation post bac s'inscrivent parfaitement dans le parcours avenir.

(circulaire n°2011-1015 du 24 juin 2011 sur le conseil d'orientation anticipé)



Les démarches positives



Le référentiel du parcours avenir donne des exemples de démarche positive dans la mise en œuvre du nouveau socle.

Ainsi au lycée « encourager et généraliser la découverte des organisations (entreprises, collectivités locales, associations) grâce à des périodes d'observation (art L 332-3-1 du code de l'éducation), des visites, des interventions de professionnels, des stages pendant les vacances scolaires, notamment pour les élèves de seconde.



**Un comité de pilotage Académique a été installé en avril 2016
par M. le Recteur d'Académie.**

Composé de :

**Chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO),
Corps d'inspection,
Chefs d'établissements,**

**Il a pour rôle d'accompagner les établissements dans la mise en place du
parcours Avenir. Il sera piloté par l'IEN-IO.**



Quelques questionnements ??

Sur qui repose vraiment la mise en place du parcours avenir ?

Sur qui repose la réussite du parcours avenir ?

Quid du stage d'observation en classe de 3ème ?....



Rappels : Les outils et les ressources



- **Le référentiel** : objectifs ; démarches : liens avec le socle
- L'application **Folios**
- Les **branches**, les **fédérations professionnelles** et les **associations** contribuent à enrichir les ressources pour la **découverte des métiers et du monde économique**
- **L'Onisep** met à disposition des ressources (le guide pratique à destination des chefs d'établissement , consacré au parcours Avenir septembre 2016.
- **Le Ministère** : Éduscol ; des fiches pédagogiques disciplinaires et interdisciplinaires

En résumé...



- ✧ **Un ancrage disciplinaire** défini en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les programmes au collège et au lycée
- ✧ **Une inscription dans les EPI** notamment celui sur le monde économique et professionnel
- ✧ **Une individualisation du parcours** pour chaque élève en fonction de ses besoins
- ✧ **Une prise en compte sur l'ensemble de la scolarité** du second degré
- ✧ **L'acquisition d'une culture économique et professionnelle**
- ✧ **Une reconnaissance du rôle du PSYEN** plus marquée en tant qu'ingénieur du parcours Avenir, tout comme celui du DCIO.

Quelques éléments de réflexion



A titre d'exemple, l'enquête Bilaccio de la Dgesco, dans son bilan 2014-2015 (paru en septembre 2016) indique dans sa conclusion que « la mise en place du parcours avenir dans les établissements est susceptible d'infléchir plus largement l'activité des CIO par une plus grande interaction avec les équipes pédagogiques dans la programmation des parcours, un accompagnement plus important des équipes et des actions plus individualisées auprès des élèves. Le choix d'orientation laissé à la famille, le droit au retour en formation devraient susciter des besoins croissants des familles et des élèves ».



Textes de référence

- ✦ Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programme pour la refondation de l'École de la République
- ✦ Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- ✦ Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- ✦ Décret 2015-372 du 31-03-2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture o Arrêté du 10-02-2009 (BO spécial n°2 du 19 février 2009) relatif à la rénovation de la voie professionnelle.
- ✦ Arrêté du 01 07 2013 relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- ✦ Arrêté du 01-07-2015 relatif au Parcours Avenir
- ✦ Circulaire n°2010-013 du 29-1-2010 (BO spécial n°1 du 4 Février 2010) relative à la réforme du lycée.
- ✦ Circulaire n°2011-1015 du 24-6-2011 relative au conseil d'orientation anticipé dans le cadre de l'orientation active
- ✦ Circulaire N° 2013 -0012 du 18-6-2013 relative renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur
- ✦ Circulaire N° 2015-085 du 03-06-2015 de préparation de la rentrée 2015

**Fin de la
présentation**



**Merci pour
votre attention**

Pascal Laconte. IEN-IO Académie de Guyane